

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 6 mai 2019 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
cinq (5) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11202)

Il est proposé par M. Christian Lebel Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt du rapport financier 2018 du vérificateur externe
5. Acceptation du rapport financier 2018 du vérificateur externe
6. Adoption du règlement final # 516-2019 pourvoyant à modifier le Plan d'urbanisme # 495-2017
7. Adoption du règlement final # 517-2019 pourvoyant à modifier le règlement permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements # 496-2017
8. Adoption du règlement final # 519-2019 pourvoyant à modifier le règlement de lotissement # 498-2017
9. Adoption du règlement final # 520-2019 pourvoyant à modifier le règlement de construction # 499-2017
10. Adoption du règlement final # 521-2019 pourvoyant à modifier le règlement sur les PIIA # 500-2017
11. Autorisation de vacances – Mme Sylvie Verreault
12. Vérification annuelle des débitmètres – système de distribution d'eau potable
13. Achat de chlorure de calcium pour 2019
14. Embauche de Mme Andréa Labonté - Responsable des loisirs, culture, programmation et événements
15. Signature entente intermunicipale avec Saint-Ferréol-les-Neiges – partage de temps
16. FDT – Mandat pour plan de stratégie de développement économique de la Municipalité
17. Lignage et marquage des rues pour 2019
18. Inscription au Festival des pompiers de Charlevoix 2019
19. Demande de dérogation mineure – 796-1 boulevard 138 : agrandissement du bâtiment principal
20. Demande de permis en zone PIIA – 796-1 boulevard 138 : agrandissement du bâtiment principal
21. Demande de permis en zone PIIA – 34 avenue de la Montagne : changement de volumétrie du bâtiment principal
22. Approbation du projet de l'Auberge du Sportif – projet de décontamination
23. Comité des loisirs – mise à jour des membres
24. Correspondances et divers

25. Paiement des comptes

26. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11203)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 1^{er} avril 2019 soient et sont acceptées
telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. a reçu une subvention du Gouvernement du Québec afin de créer et d'ajouter un nouveau sentier qui sera plus accessible à tous. De plus, avec le départ du Directeur des opérations, le Sentier des Caps va en profiter pour faire une réorganisation des postes.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que la nouvelle Directrice de la Maison des jeunes (MDJ) est entrée en poste dernièrement et qu'elle planifie la réouverture des deux points de service, soient à St-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps d'ici les prochaines semaines. Au niveau de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré, le Conseil d'administration a organisé une rencontre où tous les Maires membres de la Régie ont participé afin de commencer les discussions au sujet du renouvellement de l'entente qui prendra fin en décembre 2020.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur Marc Lachance dépose, à la présente assemblée, le rapport du vérificateur externe monsieur Pierre Racine pour l'année 2018.

Des explications pertinentes ont été données au Conseil municipal, par monsieur Racine, lors d'une rencontre de travail.

5. ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2018 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (Rés. # 11204)

Considérant que monsieur Marc Lachance a déposé, à la présente assemblée, le rapport du vérificateur externe monsieur Pierre Racine pour l'année 2018 et que celui-ci a donné les explications pertinentes au Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est en accord avec le contenu du rapport ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

D'accepter le rapport financier 2018 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps préparé par monsieur Pierre Racine, c.a. et ce, tel que présenté.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL # 516-2019 POURVOYANT À AMENDER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME # 495-2017 (Rés. # 11205)

Considérant le règlement sur le Plan d'urbanisme # 495-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement sur le Plan d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis de motion du premier projet de règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dument expliqué et adopté devant ce Conseil municipal lors de la séance régulière du 1^{er} avril dernier;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement final # 516-2019 pourvoyant à amender le règlement sur le plan d'urbanisme afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL # 517-2019 POURVOYANT À AMENDER LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS # 496-2017
(Rés. # 11206)

Considérant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 496-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du premier projet de règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dument expliqué et adopté devant ce Conseil municipal lors de la séance régulière du 1^{er} avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement final # 517-2019 pourvoyant à amender le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements # 496-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL # 519-2019 POURVOYANT À AMENDER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 498-2017
(Rés. # 11207)

Considérant le règlement de lotissement # 498-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du premier projet de règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dument expliqué et adopté devant ce Conseil municipal lors de la séance régulière du 1^{er} avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement final # 519-2019 pourvoyant à amender le règlement de lotissement # 498-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL # 520-2019 POURVOYANT À AMENDER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 499-2017
(Rés. # 11208)

Considérant le règlement de construction # 499-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du premier projet de règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dument expliqué et adopté devant ce Conseil municipal lors de la séance régulière du 1^{er} avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le règlement final # 520-2019 pourvoyant à amender le règlement de construction # 499-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL # 521-2019 POURVOYANT À AMENDER LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA # 500-2017 (Rés. # 11209)

Considérant le règlement sur les PIIA # 500-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du premier projet de règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été dument expliqué et adopté devant ce Conseil municipal lors de la séance régulière du 1^{er} avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement final # 521-2019 pourvoyant à amender le règlement sur les PIIA # 500-2017 afin de corriger, bonifier et préciser certains volets de son contenu soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

11. AUTORISATION DE VACANCES – MME SYLVIE VERREAULT
(Rés. # 11210)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser madame Sylvie Verreault, secrétaire, à prendre trois (3) semaines de vacances consécutives à l'été 2019. Les semaines sont celles du 14 juillet, du 21 juillet ainsi que du 28 juillet 2019.

12. VÉRIFICATION ANNUELLE DES DÉBITMÈTRES
Systeme de distribution d'eau potable (Rés. # 11211)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possède trois débitmètres sur le réseau de distribution d'eau potable afin de mesurer le nombre de mètres cubes d'eau utilisée ;

Considérant que la Municipalité doit remplir, à tous les ans, les rapports de Stratégie d'économie d'eau potable demandés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Considérant l'obligation, pour que le rapport soit accepté, que tous les débitmètres soient vérifiés annuellement ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire trésorier ainsi que par le responsable du réseau d'eau potable afin d'effectuer cette vérification ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée afin d'effectuer la vérification des trois débitmètres que la Municipalité possède sur son réseau de distribution d'eau potable ; le tout selon la proposition reçue par le Directeur général et Secrétaire-trésorier le 18 avril dernier, au coût de 1 205 \$ plus taxes. Le travail devra être planifié pour être synchronisé avec un autre client afin de couper les frais de déplacement et ainsi diminuer ce montant.

13. ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR 2019 (Rés. # 11212)

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies pour effectuer l'achat de chlorure de calcium en flocons pour l'année 2019 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à faire l'achat de chlorure de calcium en flocons 80 % - 87 % de la compagnie Sel Warwick au prix de 24,69 \$ le sac plus taxes, livraison incluse. L'achat se fera en palettes de 35 sacs de 35 kg pour un maximum de trois palettes, dont une pourra être vendue à l'Association des propriétaires du Lac St-Tite.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

14. EMBAUCHE DE MME ANDRÉA LABONTÉ
Responsable des loisirs, culture, programmation et événements (Rés. # 11213)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est allée en processus d'embauche pour trouver une personne pour occuper un nouveau poste au sein de la Municipalité, soit : Responsable des loisirs, culture, programmation et événements ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité d'embauche a effectuées à la suite de la réception des candidatures et des entrevues passées avec certains candidats ;

Considérant que le Conseil municipal juge qu'il est maintenant nécessaire pour la Municipalité de se doter d'une personne pour occuper ce poste et ainsi venir supporter les comités de bénévoles en place ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soit et est autorisé à procéder à l'embauche de madame Andréa Labonté comme nouvelle Responsable des loisirs, culture, programmation et événements pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps. La date d'entrée en poste de madame Labonté est prévue le 29 avril 2019.

Il est entendu que son engagement est effectif à compter du 29 avril 2019 et n'est pas soumis à une période de probation de trois (3) mois.

Les conditions d'embauche sont telles qu'entendues lors de l'entente survenue entre le Conseil municipal et madame Labonté et seront détaillées dans le contrat de travail que les deux parties devront signer.

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier ainsi que le Maire sont autorisés à signer le contrat de travail de madame Andréa Labonté.

15. SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC ST-FERRÉOL-LES-NEIGES - Partage de temps (Rés. # 11214)

Considérant toutes les analyses effectuées qui ont mené à l'embauche d'une personne comme Responsable des loisirs, culture, programmation et événements ;

Considérant l'intérêt que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a démontré afin de se munir d'une ressource supplémentaire à demi temps en loisirs ;

Considérant les pourparlers qui ont eu lieu entre les deux municipalités afin de partager cette nouvelle ressource ;

Considérant que, pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, une ressource aux loisirs est un nouveau poste et qu'il est difficile de prévoir si son temps sera comblé à 100 % ;

Considérant le projet d'entente déposé et présenté aux élus afin de partager le poste de Responsable des loisirs, culture, programmation et événements avec la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de signer l'entente de partage de la ressource du poste de Responsable des loisirs, culture, programmation et événement avec la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et ce, selon les conditions prévues à l'entente, telle que déposée le 29 avril dernier.

Que le Maire monsieur Majella Pichette ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier monsieur Marc Lachance soient et sont autorisés à signer cette entente.

16. FDT - MANDAT POUR PLAN DE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ (Rés. # 11215)

Considérant la demande de financement faite par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps au programme Fonds de développement des territoires (FDT) de Développement Côte-de-Beaupré ;

Considérant que le Conseil municipal juge important d'avoir une stratégie de développement économique pour la Municipalité pour les cinq (5) prochaines années à venir ;

Considérant l'appel de proposition que la Municipalité a fait parvenir à différentes firmes professionnelles aptes à réaliser ce genre de projet ;

Considérant les analyses effectuées sur les propositions reçues afin de trouver celle qui rejoint le plus la vision que les élus ont ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de réaliser un plan de stratégie de développement pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour les cinq prochaines années à venir. Le coût de proposition est de 15 995 \$ plus taxes et sera financé à même la demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires de Développement Côte-de-Beaupré.

17. LIGNAGE ET MARQUAGE DES RUES POUR 2019 (Rés. # 11216)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit ligner certaines de ses rues afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier est allé en invitation de prix auprès de plusieurs compagnies spécialisées afin de réaliser le lignage et le marquage des rues pour l'été 2019 ;

Considérant les propositions reçues et les analyses effectuées dans ce dossier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Les Entreprises Gonet B.G. Inc. afin de faire le lignage et le marquage de certaines rues sur son territoire. Le coût sera de 185,00 \$ plus taxes du kilomètre pour les lignes jaunes simples continues et blanches simples, de 75,00 \$ plus taxes pour la traverse d'écolier, de 16,00 \$ plus taxes pour les lignes d'arrêt, de 25,00 \$ plus taxes pour les flèches de direction situées sur la rue Industrielle : pour un grand total approximatif de 3 644,00 \$ plus taxes. Le prix total est sujet à ajustement selon le nombre de chaque item effectué.

18. INSCRIPTION AU FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX 2019
(Rés. # 11217)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'inscription de la brigade d'incendie de Saint-Tite-des-Caps au Festival des pompiers de Charlevoix pour 2019 qui aura lieu cette année les 2, 3 et 4 août 2019 à St-Hilarion. Le coût de cette inscription est de 200 \$.

19. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

796-1 boulevard 138 : agrandissement du bâtiment principal (Rés. # 11218)

Considérant la demande de permis formulée par les propriétaires du 796-1 boulevard 138 visant l'agrandissement du bâtiment principal ;

Considérant que l'agrandissement projeté aura une largeur de 5,49 mètres et une profondeur de 7,41 mètres et sera implanté entre 4,26 mètres et 5,35 mètres de la limite avant du lot où est situé le 796-1 boulevard 138 ;

Considérant que le 796-1 boulevard 138 se situe en zone Fr-66 ; zone où la marge avant applicable est de 9 mètres ;

Considérant que l'agrandissement projeté se fera en parfaite continuité avec le bâtiment principal existant depuis très longtemps ;

Considérant que le bâtiment principal visé par la demande d'agrandissement possède une façade implantée avec un angle supérieur à 10° par rapport à la ligne de rue ;

Considérant que la présence d'un bâtiment complémentaire à l'habitation située à l'arrière du bâtiment principal rend l'agrandissement difficile vers l'arrière ;

Considérant que l'agrandissement projeté respectera la hauteur maximale prescrite pour le secteur ainsi que les marges latérales et arrière applicables ;

Considérant que l'agrandissement projeté s'intégrera bien avec le cadre bâti existant ;

Considérant qu'aucun fait nouveau n'est apparu lors de cette séance régulière du Conseil municipal ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de ce dossier lors de sa rencontre du 16 avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du 796-1 boulevard 138 visant l'agrandissement du bâtiment principal à l'intérieur de la marge avant; le tout avec un angle d'implantation supérieur à 10° par rapport à la ligne de rue. Toutes les autres normes devront être respectées.

20. DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA

796-1 boulevard 138 : agrandissement du bâtiment principal (Rés. # 11219)

Considérant la demande de permis formulée par les propriétaires du 796-1 Boulevard 138 visant l'agrandissement du bâtiment principal ;

Considérant que l'agrandissement projeté aura une largeur de 5,49 mètres et une profondeur de 7,41 mètres et sera implanté entre 4,26 mètres et 5,35 mètres de la limite avant du lot où est situé le 796-1 boulevard 138 ;

Considérant que la demande de permis est assujettie au chapitre 4 du règlement # 500-2017, via l'article 4.2-3 ;

Considérant que l'agrandissement proposé s'intégrera bien au cadre bâti existant ;

Considérant que la demande rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de ce dossier lors de sa rencontre du 16 avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte la demande de permis formulée par les propriétaires du 796-1 boulevard 138 visant l'agrandissement du bâtiment principal ; le tout selon les plans déposés.

21. DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA

34 avenue de la Montagne : changement de volumétrie du bâtiment principal

(Rés. # 11220)

Considérant la demande de permis formulée par le propriétaire du 34 avenue de la Montagne visant le changement de volumétrie du bâtiment principal via la démolition des annexes se trouvant à l'arrière du bâtiment principal et la reconstruction d'une annexe arrière de dimension supérieure à celles présentes à l'origine ;

Considérant que la demande de permis est assujettie au chapitre 5 du règlement # 500-2017, via l'article 5.2-3 ;

Considérant que l'annexe proposée s'intégrera bien au cadre bâti existant ;

Considérant que la demande rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de ce dossier lors de sa rencontre du 16 avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis formulée par le propriétaire du 34 avenue de la Montagne visant le changement de volumétrie du bâtiment principal via la démolition des annexes se trouvant à l'arrière du bâtiment principal et la reconstruction d'une annexe arrière de dimension supérieure à celles présentes à l'origine ; le tout selon les plans déposés.

22. APPROBATION DU PROJET DE L'AUBERGE DU SPORTIF

Projet de décontamination (Rés. # 11221)

Considérant que l'organisme l'Auberge du Sportif s'est porté acquéreur de l'immeuble situé au 274 boulevard 138 ;

Considérant que, sur une partie du terrain situé au 274 boulevard 138, une contamination du sol a été décelée ;

Considérant que, pour toute demande de financement futur, l'Auberge du Sportif devra s'assurer de décontaminer la partie de terrain en question afin de répondre aux conditions de financement des institutions financières ;

Considérant l'intérêt de l'Auberge du Sportif de demander une aide financière au programme ClimatSol-Plus Volet 2 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de décontaminer cette partie de terrain ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit approuver ce projet du demandeur, qui est l'Auberge du Sportif, dans ce programme de financement afin de jouer le rôle d'interface avec le MDDELCC ;

Considérant que l'immeuble visé est localisé dans le périmètre urbain de la Municipalité, tel que décrit dans son plan de zonage, et que ce projet s'inscrit parfaitement dans le plan de stratégie de développement de la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps approuve le projet de l'Auberge du Sportif de demande d'aide financière en lien avec le programme ClimatSol-Plus Volet 2 offert par le MDDELCC et assure qu'elle collaborera pendant tout le processus de ce projet.

23. COMITÉ DES LOISIRS – MISE À JOUR DES MEMBRES (Rés. # 11222)

Considérant que, dans les derniers mois, il y a eu du mouvement dans les membres actifs du Comité des loisirs, dont certaines démissions ;

Considérant l'intérêt de certaines personnes à faire partie du Comité des loisirs de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'il est important de mettre à jour et d'officialiser les membres actifs du Comité des loisirs ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler toutes résolutions antérieures et de la remplacer par celle-ci ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps nomme les personnes suivantes comme membres du Comité des loisirs :

- M. Nelson Verreault, Président
- Mme Sandie McCormick Juneau, Secrétaire-trésorière
- Mme Anne-Marie Asselin, représentante du Conseil municipal
- M. Éric Lachance, représentant du Conseil municipal
- Mme Andréa Labonté, responsable des loisirs de la Municipalité
- M. Mathieu Néron-Lamontagne
- Mme Audrey Thomassin
- Mme Julie Néron-Lamontagne
- Mme Kim McDonald
- Mme Karine Lachance
- Mme Maude Côté-Ferland
- M. Éric Simard
- M. Dominique Blouin

24. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le procès-verbal de la rencontre du 25 mars de la bibliothèque Emma-Duclos.
- La liste des interventions du service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité pour le mois d'avril 2019.
- Un accusé réception du Ministre des Affaires francophones en Ontario.
- Le rapport financier 2018 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

25. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11223)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'avril 2019 et totalisant la somme de 100 205,19 \$.

Salaires

Pér. du 31/03 au 06/04	12 435,54 \$	Pér. du 07/04 au 13/04	5 964,59 \$
Pér. du 14/04 au 20/04	5 420,70 \$	Pér. du 21/04 au 27/04	5 311,96 \$
Pér. du 28/04 au 04/05	5 941,26 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11224)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 23.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier